



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-quatrième session

Jeudi 19 juillet 1962

à 10 h 55

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	Page
Point 2 de l'ordre du jour :	
Tendances économiques mondiales	
Débat général (<i>suite</i>)	171

Président: M. J. MICHALOWSKI (Pologne).

Présents:

Les représentants des Etats suivants : Australie, Brésil, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Argentine, Belgique, Bulgarie, Canada, Cuba, Hongrie, Irak, Mali, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République centrafricaine, Roumanie, Tchécoslovaquie, Tunisie, Venezuela.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République de Corée, République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation météorologique mondiale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Tendances économiques mondiales (E/3624 et Add.1 à 6, E/3628, E/3629, E/3631 et Add.1 à 3, E/3635, E/3652, E/3659 et Add.1 et 2, E/3661, E/3668; E/ECE/452)

DÉBAT GÉNÉRAL (*suite*)

1. M. HUSSEINI (Jordanie) dit que le développement économique a pour objet d'élever le niveau de vie de tous les hommes. Les gouvernements de tous les pays en voie de développement attachent une importance primordiale au développement industriel. Mais le développement économique implique un équilibre entre l'industrie et l'agriculture, et l'expansion industrielle des pays en voie de développement est forcément influencée par des facteurs tels que l'importance des ressources naturelles de ces pays et le rôle du commerce extérieur dans leur économie. De nombreux pays en voie de développement continueront pendant plusieurs années à être tributaires des produits de base qui sont leurs principaux produits d'exportation. Dans la plupart des pays du

Moyen-Orient, on a affecté d'importants crédits à des projets d'irrigation et de mise en valeur des terres, et on a adopté, sur la plan législatif, des mesures visant à redistribuer les terres, créer des coopératives agricoles, améliorer les conditions de vente et stabiliser les prix agricoles. L'industrialisation a sans aucun doute un grand rôle à jouer dans le développement économique des pays en voie de développement, mais la diversification de la production industrielle est aussi nécessaire. De plus, ces pays disposent d'une main-d'œuvre relativement abondante et de capitaux relativement limités; aussi est-il vraisemblable que la création d'industries de biens de consommation qui exigent beaucoup de main-d'œuvre se révélera particulièrement profitable.

2. Le développement d'industries dont les produits se substituent aux importations peut libérer des devises en vue de l'importation de biens d'équipement. Le remplacement des importations de biens de consommation ou de produits semi-finis dans les pays qui sont au seuil du développement industriel aura donc une influence directe sur la croissance industrielle et l'équipement. Les pays qui en sont au début de leur développement doivent par conséquent faire porter leurs efforts principaux sur les industries légères, où les ressources humaines et naturelles dont ils disposent peuvent être le mieux employées, et qui offrent des possibilités de vente immédiates. L'action exercée par l'Etat sous forme de participation directe à la création d'industries nouvelles a stimulé l'expansion industrielle dans de nombreux pays en voie de développement, mais les investissements privés dans l'industrie ont joué le rôle principal.

3. L'industrialisation dans ces pays nécessite la fourniture d'une aide extérieure pendant la période intermédiaire, notamment la fourniture de services temporaires d'experts étrangers qui devront former leurs homologues locaux et les mettre en mesure d'assumer toutes les responsabilités dès qu'ils auront acquis la compétence nécessaire; les programmes de formation supérieure mis en œuvre dans les pays industriels doivent tenir compte de la nécessité d'assurer la formation d'un nombre suffisant d'experts locaux. Les pays industriels doivent prendre en considération les besoins des pays en voie de développement lorsqu'ils élaborent leur politique commerciale et aussi chaque fois qu'ils effectuent des rajustements intérieurs destinés à pallier l'effet perturbateur que pourrait avoir sur certains secteurs de leur économie l'augmentation des importations en provenance des pays en voie de développement; ces rajustements doivent remplacer les barrières commerciales. En novembre 1958, le GATT a mis en œuvre un programme coordonné d'expansion du commerce international portant sur trois points: réduction des tarifs douaniers, commerce des produits agricoles et problèmes commerciaux des pays peu développés. Les

plans nationaux de développement industriel doivent tenir compte des ressources du pays, ainsi que de ses institutions économiques, sociales et politiques. Avant d'établir des plans de développement économique, il est nécessaire de rassembler des données nombreuses concernant la situation économique du pays. Le plan quinquennal de développement actuellement exécuté en Jordanie donne la priorité à l'expansion du produit intérieur brut en vue de réduire le chômage et de rendre le pays moins tributaire de l'aide étrangère. Entre 1954 et 1960, les revenus provenant des entreprises minières et manufacturières se sont accrus de 80%, les revenus provenant de la construction et des transports ont respectivement triplé et doublé; les revenus tirés du commerce de gros et de détail ont augmenté de 74%.

4. Bien que des progrès considérables dans le domaine du développement aient été réalisés au cours des dix dernières années, plusieurs problèmes restent à résoudre. Il apparaît de plus en plus qu'on ne peut atteindre un taux optimal de croissance économique sans plan de développement complet. M. Husseini exprime l'espoir que le plan quinquennal permettra d'augmenter le produit national brut de 60%, l'emploi de 21% et la productivité de 5%. Depuis 1957, le développement industriel dans l'ensemble des pays du Moyen-Orient n'a cessé de progresser. Le taux de croissance a varié suivant l'importance de la participation de l'Etat, les disponibilités en matières premières et la capacité de financer les besoins d'investissement; il a été influencé par le désir de diversifier l'économie afin de régulariser les fluctuations du revenu national dues au fait que l'économie était trop axée sur l'agriculture.

5. M. VALLADÃO (Brésil) dit que si, à l'origine, alors que l'Organisation des Nations Unies ne comptait que 51 Etats Membres, les grands problèmes à résoudre étaient la reconstruction et la reprise économique après la guerre, l'Organisation est maintenant à peu près universelle et, pour les deux tiers de ses Membres, le problème principal est celui du développement économique.

6. Le fossé qui sépare les pays peu développés des autres pays est plus large que jamais. La révolution technologique a tellement accéléré la croissance économique des pays fortement industrialisés que rien ne permet de garantir que les autres pays pourront les rattraper. Quand l'industrialisation a commencé de montrer les moyens de parvenir à une croissance économique autonome et a ouvert aux hommes la perspective de surmonter la misère générale, les pays ont eu de plus grandes possibilités qu'aujourd'hui de développer leur économie sans se gêner mutuellement par la concurrence ou des interventions restrictives. Le champ d'action était vaste, et les droits acquis n'avaient pas encore mis en place un système complexe destiné à perpétuer le schéma traditionnel de la répartition des richesses de la terre.

7. Aujourd'hui, la croissance autonome cumulative et l'élévation du revenu par habitant apparaissent aux pays en voie de développement comme des buts de plus en plus éloignés. D'une part, en raison de facteurs internes, tels que l'accroissement démographique qu'il est quasiment impossible de freiner, le revenu national qui n'augmente que modérément doit être partagé entre un bien

plus grand nombre de citoyens. Le développement de moyens nouveaux d'information a fait prendre conscience à la population des bienfaits de l'expansion et lui a donné des habitudes de consommation qui, si elles sont tout à fait naturelles dans les pays fortement industrialisés, constituent un luxe que les pays peu développés ne peuvent pas s'offrir. Dans les pays démocratiques, les citoyens peuvent facilement satisfaire leur désir de consommer plutôt que d'accumuler, de profiter de l'accroissement du revenu national plutôt que de se contenter du strict nécessaire de manière à atteindre un taux d'investissement élevé. D'un autre côté, il faut considérer les obstacles extérieurs qui se dressent devant les pays qui ont préféré s'engager dans la voie ardue du développement plutôt que de rester dans la situation secondaire qui leur est assignée dans un ordre économique mondial relativement cristallisé.

8. Au Brésil, où l'on acceptait généralement autrefois la théorie classique selon laquelle le libre jeu naturel des forces économiques doit avoir pour résultat infaillible une expansion naturelle et équilibrée et l'avènement de la justice économique, on s'est aperçu au XX^e siècle que le pays restait en arrière parmi les pays sous-développés. C'est parce que le Brésil a laissé jouer librement les forces économiques qu'il n'a pas réussi dans ses premières tentatives d'industrialisation. Le Brésil n'est guère plus qu'un fournisseur de produits primaires que les pays industriels ou les territoires qui dépendent d'eux ne sont pas en mesure de produire. En 130 ans, le produit par habitant au Brésil n'a fait que doubler; le taux moyen cumulatif de croissance a été de 0,57% seulement par an, et le taux moyen d'augmentation du produit intérieur s'est élevé à 2,59%, dont 2% sont dus à l'accroissement de la population. Certes, il y a eu des phases de croissance intense, mais qui ont été suivies de périodes de marasme. Dans les vingt dernières années, le taux moyen de croissance du produit intérieur a été de 4,65%, c'est à dire qu'il a été inférieur à l'objectif fixé pour la Décennie du développement; cependant, le taux annuel d'accroissement démographique vient d'atteindre le chiffre sans précédent de 3,5%.

9. Ces faits montrent clairement qu'en raison du rôle que le Brésil joue dans l'économie mondiale, la situation manifestement défavorable où il se trouve va se perpétuer; il est évident aussi que les pays déjà riches progressent plus rapidement et que la position relative des producteurs primaires qui ne leur sont pas associés s'aggrave. Le Brésil est donc arrivé à la conclusion que ce qu'on entend par développement économique, c'est la possibilité d'accéder à un cercle fermé de pays qui fixe les règles visant à préserver les avantages déjà acquis par ses membres. C'est pourquoi la délégation brésilienne a accueilli avec satisfaction la récente déclaration du représentant des Etats-Unis qui a souligné la nécessité de prendre des mesures pour modifier cet état de choses et améliorer la situation des pays en voie de développement.

10. Dans l'excellente analyse du développement industriel dans les pays sous-développés, que contient le chapitre premier de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1961* (E/3624/Add.1), il est dit, vers la fin de la section relative à l'ampleur de l'expansion industrielle récente, que cette

expansion a été l'un des principaux éléments de la croissance économique générale de la plupart des pays sous-développés au cours des dernières années. De l'avis de la délégation brésilienne, on ne saurait trop insister sur ce fait. Pendant la même période, le taux annuel d'accroissement du volume des exportations des pays sous-développés n'a même pas atteint, selon l'*Etude*, les trois cinquièmes du taux enregistré par les pays industrialisés; de plus, comme les termes de l'échange des pays sous-développés ont évolué défavorablement, le pouvoir d'achat de leurs exportations n'a progressé entre 1950/51 et 1959/60 que de 2,2% par an.

11. Certes les pays exportateurs de produits primaires ont connu une expansion considérable de leur industrie; le Brésil, notamment, est l'un des pays dont les progrès à cet égard ont été les plus remarquables. Ce qui s'est passé au Brésil montre toutefois qu'il est difficile de remplacer les importations lorsque la croissance économique a pris un rythme accéléré: plus la croissance est rapide et plus le pays a besoin d'importer des biens d'équipement et certains produits nécessaires à la production. Au Brésil, les importations de biens de consommation ont été presque entièrement remplacées par la production nationale, mais le programme de développement du pays reste exposé aux fluctuations de la valeur de ses exportations, dont les recettes conditionnent directement l'importation des biens d'équipement indispensables.

12. Etant donné que la réduction des importations risque de ralentir le développement économique, il n'y a pas d'autre solution pour arriver à une croissance rapide que d'augmenter les exportations; sinon, c'est la stagnation, et l'impossibilité d'assurer le plein emploi et d'élever le niveau de vie d'une population de plus en plus nombreuse. L'objectif de croissance minimal que s'est fixé le Brésil exige que le taux d'accroissement du produit national atteigne 7,5% par an en 1965 et soit maintenu à ce niveau jusqu'en 1980, date à laquelle le produit par habitant atteindra environ 468 dollars.

13. Cet objectif, aussi modeste soit-il, exige que les exportations augmentent pour atteindre 98% de leur chiffre de 1961 en 1965 et 340% en 1970. Pour parvenir à ce résultat, le Brésil compte beaucoup sur la compréhension de tous les pays et sur la coopération internationale.

14. Pour l'instant, de nombreux obstacles freinent encore l'expansion du commerce des pays en voie de développement: ce sont notamment les barrières douanières, les taxes intérieures qui limitent artificiellement la demande des produits exportés par les pays peu développés, les contingentements et les monopoles d'Etat. Il est certes étrange que les pays industrialisés, en adoptant une politique agricole protectionniste et des solutions artificielles, fassent sur leur marché intérieur et sur le marché international une concurrence aux pays peu développés pour des produits de base que ces derniers peuvent produire dans de meilleures conditions. Il en est ainsi pour le sucre que les pays peu développés ont de plus en plus de peine à vendre en Europe. Le résultat de cette politique est d'amener une accumulation constante d'excédents agricoles d'un côté et, de l'autre, une

pénurie constante de denrées alimentaires. En outre, les pays industrialisés, parce qu'ils tirent une part appréciable de leurs revenus budgétaires des droits de consommation qui frappent les produits tropicaux importés, limitent la capacité d'importation de leurs propres ressortissants. Enfin certains tarifs douaniers établissent des distinctions disproportionnées entre les produits traités et les matières premières: ils constituent un exemple typique de ces mesures injustes qui tendent à maintenir à jamais les pays en voie de développement dans la situation de simples fournisseurs de produits primaires.

15. Les résultats fâcheux que ce genre de politique entraîne pour les autres pays ont été reconnus dans l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1961* (E/ECE/452). La délégation du Brésil propose à ce sujet que la CEE fasse figurer dans ses prochaines Etudes une section où seraient analysés à la fois l'aide financière apportée aux pays peu développés pendant la période considérée et les progrès réalisés dans la libération des échanges avec ces pays.

16. Du point de vue du commerce international, la tendance moderne la plus importante est celle qui conduit à la formation de groupements régionaux. Le Brésil, pour sa part, appartient à l'un d'entre eux: la zone latino-américaine de libre-échange.

17. Le but d'une libération mondiale des échanges est de donner à chaque pays des chances égales de développement. La réalisation de cet objectif est contrariée par certaines des mesures qui conduisent à la création de nouveaux courants commerciaux et de groupements régionaux fermés qui ont inévitablement un effet défavorable sur le commerce de beaucoup de pays en voie de développement parce qu'ils multiplient les accords préférentiels de caractère discriminatoire, modifient les structures des échanges et menacent de priver certains pays des débouchés traditionnels qui ont pourtant pour eux une importance fondamentale.

18. Des pays comme le Brésil ne peuvent guère que protester contre ce genre de mesures lorsqu'elles ont déjà été prises, et il est alors trop tard. C'est pourquoi le Gouvernement du Brésil tient à souligner une fois de plus que le moment est venu de tenir une conférence internationale où tous les problèmes du commerce mondial seront discutés ouvertement et où l'on traitera particulièrement des rapports qui existent entre le commerce et le développement économique. Les réactions que la proposition de tenir cette conférence a suscitées montrent bien qu'elle est accueillie avec enthousiasme par la grande majorité des pays, notamment ceux dont le développement dépend du commerce international.

19. M. Valladão vient d'apprendre que les 36 pays qui ont participé à la Conférence du développement économique réunie au Caire ont chaleureusement approuvé l'idée de tenir en 1963 une conférence du commerce international, qui aurait à son ordre du jour tous les problèmes relatifs au commerce international.

20. M. Valladão évoque d'autre part les espoirs que son pays place dans la Conférence des Nations Unies sur le café qui se tient actuellement à New York: le café est en effet fort mal traité sur certains marchés. Dans certains pays, des taxes intérieures font peser une lourde

charge sur les ventes de café. M. Valladão espère que la Conférence n'omettra pas d'examiner cet aspect du problème.

21. Un excellent travail a été fait par le GATT, et des résultats ont été obtenus dans de nombreux secteurs; néanmoins, la souplesse avec laquelle les règlements existants sont appliqués ne peut être poussée trop loin. C'est toute une nouvelle façon d'aborder le problème qui est nécessaire si l'on veut résoudre les problèmes du développement économique par le commerce et la coopération internationale. Quelle que soit l'efficacité du GATT et des différents organes et groupes d'étude qui s'occupent de ces problèmes, il est nécessaire de les reprendre à la base et dans leur ensemble. Certains aspects importants du commerce international sont traités par plusieurs organes différents et il en résulte des doubles emplois et une dispersion des efforts. De plus, il n'a pas été possible jusqu'à maintenant de tenir des discussions libres sur certains problèmes qui ne sont pas moins importants, comme, par exemple, l'incidence des politiques d'armement maritime sur le commerce. Les règles du commerce international doivent être entièrement revues et rendues conformes aux principes reconnus dans la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale sur la Décennie des Nations Unies pour le développement. Il ne suffit pas de rendre un hommage verbal à ces principes, il faut qu'ils passent dans les faits. La délégation du Brésil est convaincue qu'une conférence sur le commerce international permettra de définir des solutions appropriées, tant à court terme qu'à long terme.

22. M. MELLER-CONRAD (Pologne), après avoir brièvement rappelé les causes historiques de l'écart qui existe entre le niveau économique des pays capitalistes industriels et celui des pays en voie de développement, dit qu'il serait difficile de ne pas arriver à la conclusion que l'accroissement constant de cet écart est à l'origine des tensions sociales et politiques du monde moderne. Sur ce point, il partage les inquiétudes du représentant de l'Inde, et affirme qu'il n'y a aucune raison objective pour que cet état de choses persiste. Cependant, l'on doit constater que même si, au cours des dix dernières années, le taux d'accroissement du revenu national des pays capitalistes industriels n'a pas été supérieur à celui des pays en voie de développement, l'accroissement du revenu par habitant, pour les deux groupes de pays, s'est établi, respectivement, à 2,7% et 2,1%. Il suffit d'extrapoler ces taux pour la période comprise entre 1970 et 1975 pour voir que, non seulement la différence absolue entre les niveaux économiques ira en s'accroissant, mais qu'il en sera de même pour ce qui est de leur différence relative.

23. Un autre fait important qui ressort de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1961* est le changement apporté dans les tendances économiques mondiales par l'apparition des pays socialistes, elle-même due, soit dit en passant, à l'écart croissant entre les niveaux économiques. A la différence des pays capitalistes et des pays sous-développés, les pays socialistes ont enregistré, durant les dix dernières années, un taux de croissance se situant entre 5% et 9% et, dans leurs plans de développement, ils prévoient le même rythme d'expansion jusqu'en 1980.

Or, lorsqu'ils ont entrepris leurs premiers efforts de développement, ils se trouvaient dans une situation très analogue à celle que connaissent aujourd'hui la majorité des pays en voie de développement. Ceux-ci ne peuvent donc que bénéficier du fruit de leur expérience.

24. A cet égard, M. Meller-Conrad relève avec une satisfaction particulière que l'importance de la planification, qui a joué un rôle considérable dans le développement des pays socialistes, est désormais reconnue. La délégation polonaise, qui se propose d'appuyer toute proposition tendant à élargir les travaux entrepris dans ce domaine par l'Organisation des Nations Unies, voudrait toutefois mettre le Conseil en garde contre la tendance à surestimer l'importance des techniques de planification: aucune technique ne donnera de résultats effectifs en l'absence d'une stratégie générale du développement visant à créer les conditions d'une planification effective. Dans les pays socialistes, cette stratégie du développement repose essentiellement sur l'utilisation complète de toutes les ressources nationales, en particulier de la capacité de production et de la main-d'œuvre disponible, pour accélérer le développement économique.

25. Une autre question qui mérite de retenir l'attention est celle du plein emploi. Comme l'indique le rapport sur les activités entreprises pour atteindre les objectifs de plein emploi (E/3659 et Add.1 et 2), les pays socialistes, comme les pays en voie de développement aujourd'hui, ne disposaient pas à l'origine de capitaux suffisants par rapport à la main-d'œuvre disponible, mais ils ont néanmoins réussi à développer l'emploi d'une façon considérable pendant toute la période de leur développement économique. En Pologne, le nombre de travailleurs employés dans l'industrie est passé de 850 000 avant la guerre à plus de 3 millions en 1960. M. Meller-Conrad signale, en passant, que tous les chiffres que cite le Secrétariat à propos de l'emploi dans l'agriculture polonaise sont trop élevés: en réalité, le pourcentage de la population agricole par rapport à la population totale est passé de 60% avant la guerre à 38% en 1960. En recherchant une solution au problème de l'emploi, la Pologne se proposait à la fois d'assurer à chacun le droit au travail et d'utiliser toutes les ressources disponibles en main-d'œuvre pour accélérer le développement économique. Le principe idéologique et l'objectif économique revêtent une importance égale, et l'expérience polonaise a prouvé leur interdépendance. Cette expérience permet de conclure que les méthodes et les mesures qui favorisent l'emploi jouent un rôle essentiel dans le processus du développement économique. On peut regretter que le rapport précité ne traite pas suffisamment de cet aspect de la question, d'autant plus que, dans nombre de pays en voie de développement, il existe une situation assez paradoxale, qui se rencontre généralement dans les pays possédant un équipement important: cette situation est caractérisée à la fois par une utilisation insuffisante de la capacité de production de l'industrie et par l'existence d'un important chômage.

26. C'est à juste titre que les auteurs de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1961* soulignent l'importance du développement industriel pour le progrès économique général des pays en voie de développement. La Pologne

est heureuse de constater que cette voie, qu'elle avait choisie lorsqu'elle a élaboré ses premiers plans de développement et qui avait suscité des critiques à l'époque, est aujourd'hui préconisée. Mais il ne suffit pas de constater que le développement industriel est nécessaire, il faut encore l'orienter. C'est ce qu'a fait la Pologne, consciente que la première fonction du développement industriel doit être de créer les conditions qui permettent à l'économie nationale de se suffire à elle-même. Un des problèmes qu'elle a eu à résoudre dans ce domaine concernait la formation de cadres spécialisés : pour ce faire, elle n'a pas hésité, en même temps qu'elle donnait une impulsion dynamique à l'enseignement supérieur, à appliquer une politique de suremploi dans le secteur industriel, les établissements industriels devenant de ce fait de véritables centres de formation en prévision du développement ultérieur de l'industrie.

27. M. Meller-Conrad est persuadé que l'expérience pratique acquise par les pays socialistes est de nature à aider considérablement les pays en voie de développement et que seules des raisons d'ordre idéologique et politique ont empêché jusqu'ici qu'on s'y réfère plus souvent. L'Organisation des Nations Unies a un rôle évident à jouer dans ce domaine, où l'on constate du reste, depuis peu, un progrès très net, encore qu'insuffisant.

28. Dans le passé, les relations économiques internationales étaient organisées de telle manière qu'elles favorisaient les uns au détriment des autres. Il faut mettre fin à cette tendance et pour cela une action collective s'impose. Cette action doit s'appuyer aussi bien sur la connaissance des événements passés que sur celle des perspectives d'avenir. C'est pourquoi la délégation polonaise se félicite de la création au Secrétariat de l'ONU d'un Centre des projections et de la programmation économiques. Elle approuve dans ses grandes lignes le rapport établi à ce sujet par un groupe d'experts (E/3668). Elle voudrait seulement souligner que le Centre ne devrait pas se borner à étudier les conditions de développement actuelles des pays sous-développés; il devrait établir des projections de leur développement possible jusqu'en 1970 ou 1975.

29. Ces projections constitueraient l'un des principaux éléments de la documentation qui serait soumise à la conférence internationale du commerce, dont la convocation est actuellement envisagée. La délégation polonaise appuie sans réserve cette initiative et serait heureuse de se joindre aux délégations qui ont présenté un projet de résolution à ce sujet (E/L.958) au titre du point 4 de l'ordre du jour. Toutefois, pour assurer le succès de la conférence, il est indispensable de la préparer avec soin. Parmi les mesures préparatoires, la délégation polonaise voudrait voir figurer l'élaboration d'une étude sur le développement des pays sous-développés et leurs relations avec les autres régions. Dans le même ordre d'idées, elle considère que la création d'un groupe d'experts chargés d'analyser les travaux accomplis jusqu'à présent et éventuellement d'en proposer d'autres dans le domaine du commerce des produits de base, projet auquel elle a donné son adhésion à la 316^e séance du Comité économique, n'aura de sens que si les études effectuées par ce groupe s'inscrivent dans le cadre des travaux prépara-

toires de la conférence. Mais quelle que soit l'importance de ces travaux, ils ne devraient, en aucun cas, servir de prétexte pour ajourner la date de convocation de la conférence.

30. M. KAKITSUBO (Japon) constate que, d'après *l'Etude sur l'économie mondiale, 1961*, la production mondiale a augmenté au cours de l'année considérée, mais relativement peu. Vers la fin de mars, la récession enregistrée en Amérique du Nord a été suivie d'une reprise dont le rythme s'est toutefois ralenti ultérieurement. En Europe occidentale, le taux d'accroissement de l'activité économique a été beaucoup plus lent que l'année précédente, et, bien que la production doive, semble-t-il, atteindre un niveau sensiblement plus élevé en 1962, les premières prévisions plus optimistes ont dû être révisées. Les exportations des pays de production primaire ont faiblement augmenté, et les prix moyens des produits primaires ont baissé de nouveau de 3%. Les recettes d'exportation de ces pays n'augmenteront sans doute pas beaucoup en 1962. Dans les pays européens à économie planifiée, la production totale a continué à augmenter, mais plus lentement qu'auparavant.

31. *L'Etude* indique que le taux d'accroissement de l'activité économique du Japon, en 1961, a été sensiblement inférieur à celui de 1960, ce qui est inexact. En effet, l'expansion remarquable du pays s'est poursuivie au taux de 15% en valeur réelle, au lieu de 13% en 1960. En fait, le taux annuel moyen de croissance pour la période 1959-1961 a été supérieur à 10%, et la production des industries extractives et manufacturières a augmenté annuellement de plus de 20% pendant cette période. Ce taux de croissance rapide a pu être maintenu grâce aux progrès techniques, à des investissements plus élevés, à un accroissement des exportations, à l'abondance de la main-d'œuvre qualifiée et de l'épargne et au faible montant des sommes consacrées à la défense nationale.

32. Parmi les caractéristiques de cette croissance économique rapide en 1961, il faut noter l'ampleur des capitaux privés investis dans les installations et l'équipement, en prévision des mesures de libération des importations envisagées par le Japon. Les entreprises privées ont modernisé leurs installations pour être en mesure de soutenir la concurrence des produits étrangers importés. De plus, les industries manufacturières prévoient une augmentation soutenue de la demande, aussi bien nationale qu'étrangère.

33. Cet accroissement très net des investissements a eu pour effet d'accroître les importations japonaises en 1961 de 32% par rapport à 1960. D'autre part, les exportations n'ont augmenté que de 3%, en raison surtout d'une diminution de la demande sur les marchés d'outre-mer. Le volume de l'emploi et le taux des salaires ont augmenté, et cette augmentation s'est accompagnée d'une hausse des prix des services publics et autres. L'indice des prix de détail s'est élevé de 4 à 5%, ce qui constituait une menace pour la stabilité économique.

34. Pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements et remédier à une hausse excessive des prix, le Gouvernement et la Banque du Japon ont pris une série de mesures monétaires restrictives au milieu de 1961, com-

portant notamment un relèvement du taux d'escompte et un accroissement du pourcentage des réserves bancaires. En septembre 1961, des mesures ont été prises pour améliorer la situation de la balance des paiements. Malgré tous les efforts faits pour ralentir le rythme de l'expansion et empêcher une détérioration de la balance des paiements, l'expansion économique s'est poursuivie. Toutefois, les restrictions imposées ont commencé à produire des effets en 1962. C'est ainsi que le taux d'expansion des industries extractives et manufacturières est tombé de 20% en 1961 à 15 ou 16% et que la situation de la balance des paiements s'est légèrement améliorée, grâce à une réduction des importations et à un accroissement des exportations. Toutefois, la réduction des investissements et la baisse des prix de détail n'ont pas encore pu être menées à bien.

35. En ce qui concerne le problème de l'industrialisation et du développement économique, dont l'importance capitale a été mise en relief, à juste titre, dans l'*Etude*, le représentant du Japon estime que la croissance économique et la stabilité ne sont pas du tout inconciliables. Pour opérer une telle conciliation, le Japon a pris des mesures fiscales et monétaires appropriées, destinées à assurer le maintien d'une croissance économique rapide et à permettre de doubler le revenu national en l'espace de dix ans, conformément au plan. Le Japon attache une grande importance aux mesures destinées à freiner une croissance excessive, dans l'intérêt de la stabilité économique. De telles mesures peuvent être sans doute plus efficaces au Japon que dans d'autres pays plus avancés, parce que les entreprises privées japonaises sont plus tributaires des avances bancaires que les entreprises privées d'Europe et d'Amérique du Nord.

36. La délégation japonaise estime, comme les auteurs de l'*Etude*, que certains pays en voie de développement devraient s'attacher davantage, dans l'avenir, à développer les industries de biens de production, sans négliger toutefois les autres secteurs de l'économie.

37. Chacun des pays en voie de développement devrait établir son propre plan en tenant compte des conditions locales et intégrer dans ce plan un programme d'industrialisation. L'harmonisation de ces plans avec ceux des pays voisins ayant une structure économique similaire contribuerait à l'expansion économique de toute la région.

38. Des remarques faites dans l'introduction à l'*Etude* (E/3624) au sujet de la Communauté économique européenne, dont la création illustre la faculté d'adaptation de l'industrie des pays développés, sont fort intéressantes. Il est exact, en effet, que la réduction des barrières douanières entre les pays membres de la Communauté a relativement peu bouleversé l'économie de ces pays. Il est évident que des industries frappées de marasme par suite de la concurrence nationale ou étrangère — industries du charbon et des textiles par exemple — peuvent s'adapter sans qu'il en résulte des bouleversements graves, aussi longtemps que le taux de croissance économique reste élevé.

39. Le problème de l'exportation des produits manufacturés ou semi-ouvrés des pays en voie de développement vers les pays développés n'est peut-être pas aussi

insoluble que certains l'ont pensé, si l'expansion économique de ces derniers pays se poursuit au même rythme rapide et s'ils sont disposés à tenir compte des intérêts des pays étrangers qui produisent à meilleur compte. M. Kakitsubo espère que ces mêmes pays cesseront aussi d'appliquer des mesures discriminatoires à l'importation des produits fabriqués par des industries étrangères qui ont un meilleur rendement.

40. Certains ont exprimé des craintes au sujet de la politique commerciale et douanière de la Communauté économique européenne. Le Japon s'intéresse beaucoup lui aussi à l'évolution future de la Communauté. M. Kakitsubo est absolument convaincu qu'elle continuera à accroître ses échanges avec les pays tiers, et il espère qu'elle appliquera une politique libérale, favorable à une expansion libre des échanges multilatéraux, sans aucune discrimination.

41. Au mois de juin 1960, le Japon a fixé les grandes lignes d'un programme de libération des échanges dont l'application rapide a été décidée en juin 1961. Le Japon a l'intention de libérer 90% de son commerce d'importation avant le mois d'octobre 1962, malgré les nombreuses difficultés prévues, et il poursuivra l'application de ce programme, car il est convaincu que la liberté des échanges sera avantageuse non seulement pour son économie mais pour le monde entier. Le Japon espère que d'autres pays, notamment les pays évolués, feront de même et supprimeront les restrictions et les discriminations appliquées aux exportations japonaises.

42. M. PASTORI (Uruguay) dit que, en dépit du grand intérêt des documents relatifs aux tendances de l'économie mondiale, ses observations ne porteront pas sur ces documents eux-mêmes, mais sur un aspect de la situation actuelle qui ne laisse pas de préoccuper son pays.

43. L'Uruguay, grand exportateur de viande, s'inquiète à bon droit des conséquences de l'organisation du marché commun européen de la viande. Dans le supplément spécial à son rapport sur les produits, 1962, intitulé *Produits agricoles — projections pour 1970* (E/3628), la FAO prévoit que le gros des besoins d'importation accrus des deux principaux pays importateurs d'Europe, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie, seront probablement satisfaits par leurs partenaires de la Communauté économique européenne, la France et les Pays-Bas; elle ajoute que le commerce mondial de la viande subira probablement certaines transformations quand les pays de la Communauté seront pleinement intégrés et que, en ce qui concerne l'Argentine et l'Uruguay, les perspectives de débouchés en Europe ne sont pas très brillantes (chap. II, p. 33 et 34). Pour mesurer la gravité du problème qui se pose aux pays producteurs de viande, il convient de se reporter au projet de règlement établi par la Commission exécutive de la Communauté pour le marché commun européen de la viande. Cet instrument vise à assurer le développement de la production à l'intérieur de la Communauté; néanmoins, du fait qu'il permet une certaine élasticité dans la politique à suivre en matière de prix, il introduit dans ce domaine un élément facultatif et par conséquent discriminatoire. L'on peut se demander, dans ces conditions, si la Communauté s'intéresse vraiment au maintien et au développe-

ment de ses échanges avec les pays de l'Amérique latine. Jusqu'ici, elle ne leur a donné aucune assurance que l'accès au marché commun leur resterait ouvert et que leurs exportations, non seulement conserveraient le même volume qu'auparavant, mais bénéficieraient d'un taux d'accroissement proportionnel à l'accroissement de la consommation ou des échanges.

44. Cette situation est encore aggravée par la politique que suit la Communauté en matière de tarifs douaniers. Non seulement elle hésite à reconsolider les droits sur les produits de l'élevage, mais elle se propose d'appliquer à la viande congelée et aux conserves de viande le système des licences d'importation prévu dans le projet de règlement, ce qui annulerait en partie la valeur des consolidations qui auraient été négociées à leur sujet. Tous ces indices montrent bien que la Communauté souhaite garder les mains libres pour mettre au point sa politique agricole commune. Les éléments d'information dont on dispose ne font qu'ajouter à l'incertitude de l'avenir. Il paraît cependant évident qu'en ce qui concerne les produits de l'élevage, la Communauté tend vers l'autarcie, et il n'est pas impossible qu'elle atteigne ce but d'ici quelques années. Les préoccupations des pays producteurs, on le voit, ne se fondent pas sur de simples appréhensions, comme le représentant de l'Italie l'a laissé entendre à la 1226^e séance. Les dispositions du projet de règlement, notamment en ce qui concerne l'application des prix, la clause de sauvegarde qu'il contient, la préférence communautaire qu'il prévoit sont autant d'éléments qui augurent mal de la liberté future des échanges.

45. Certes, il ne s'agit encore que d'un projet de règlement qui n'a pas encore été adopté définitivement. Mais si des modifications doivent lui être apportées, elles ne porteront sans doute que sur des points de détail. L'on se trouve en présence de faits irréversibles. A la dernière session du GATT, l'Uruguay a obtenu moins de concessions qu'auparavant. Toutes les expressions de bonne volonté de la part de la Communauté ne se sont pas concrétisées. Non seulement certaines des concessions dont bénéficiait l'Uruguay n'ont pas été ratifiées, mais ce pays n'a pu obtenir de compensations équitables. Ce fait doit être attribué à une politique qui vise à favoriser le maintien des prix intérieurs à des niveaux arbitraires, supérieurs aux prix mondiaux, par le recours à un système de droits variables qui laisse la plus grande latitude en ce qui concerne la fixation desdits droits à des taux défavorables à l'élargissement du commerce international et au développement économique des pays peu développés. Toutes les mesures que la communauté internationale se propose de prendre en matière d'assistance technique et financière ne serviraient à rien si les problèmes qui viennent d'être évoqués ne trouvaient pas une solution équitable.

46. La délégation uruguayenne regrette que la Communauté économique européenne ne se soit pas encore prononcée sur certains aspects de sa politique commerciale.

En un moment où s'ouvre la Décennie du développement, il serait plus que jamais nécessaire que la Communauté témoigne de sa volonté de préserver et d'élargir ses courants d'échanges traditionnels. Il semble que l'Europe — et par là il faut entendre les pays tiers aussi bien que les membres de la Communauté — tende de plus en plus à se replier sur elle-même et à isoler les pays de l'Amérique latine. C'est ainsi que la Commission exécutive de la Communauté, se fondant sur une disposition permettant des dérogations aux règles générales du Marché commun européen, vient de proposer au Conseil des ministres que, pour certaines denrées déjà réglementées (céréales, viande de porc, volailles et œufs, fruits et légumes, etc.), les Etats membres soient autorisés à respecter les contingents fixés dans les accords commerciaux bilatéraux qu'ils ont conclus avec les pays de l'Est, et cela sans préjudice de toutes les autres dispositions des règlements pertinents concernant les prélèvements, la clause de sauvegarde, etc. Quant à l'augmentation éventuelle de ces contingents, le Conseil des ministres a prévu que les Etats membres qui veulent négocier un accord bilatéral avec les pays tiers, ou modifier un tel accord, devront suivre une procédure fondée, notamment, sur des consultations préalables avec les organes de la Communauté. En novembre 1961, à la dix-neuvième session du GATT, l'Uruguay a demandé si les accords bilatéraux étaient compatibles avec l'Accord général : il n'a pu obtenir de réponse précise, sinon qu'ils étaient compatibles dans la mesure où ils ne portaient pas atteinte aux intérêts d'une ou de plusieurs des Parties contractantes. Il est probable que le même principe s'applique au règlement agricole de la Communauté. De toute manière, il paraît évident que les pays de la Communauté devront compenser leurs ventes aux pays de l'Est par des achats dans les secteurs agricoles mentionnés et qu'ils leur accorderont un traitement préférentiel, c'est-à-dire discriminatoire.

47. On a dit que la Communauté n'a pas encore étudié ses relations avec les pays de l'Amérique latine. Cependant, la politique du silence qui semble être la sienne n'est pas opportune et peut aller à l'encontre de ses propres intérêts, car déjà elle est exploitée à des fins politiques.

48. Avant de conclure, M. Pastori dit qu'il appuie la proposition de la Commission du commerce international des produits de base tendant à créer un groupe technique de travail qui serait chargé d'étudier les mesures de financement destinées à compenser les effets des variations à court terme et de la baisse à long terme des recettes d'exportation des pays exportateurs de produits primaires (E/3644, par. 52 et 53). La délégation de l'Uruguay espère que, comme le propose la Commission, ce groupe pourra présenter son rapport avant le 12 janvier 1963, pour qu'il puisse être soumis aux gouvernements le 23 février 1963 au plus tard.

La séance est levée à 13 heures.